

COMPTE-RENDU

du CHSCT du 8 septembre 2022

Le Président, du CHSCT nous souhaite, une excellente rentrée pour tout le monde.

L'ordre du jour du CHSCT est ensuite déroulé dans l'ordre suivant :

1-3 / Approbation des PV

PV du CHSCT du 22/03/2022 du 3 /05/2022 et du 14/06//2022 approuvés simultanément par les membres du CHSCT/

4 / Situation sanitaire

Le docteur Laval a fait un point sur la situation sanitaire. Le variant CENTAURE risque d'être à l'origine de la 8ème vague pour cet automne . Ce variant est très contentieux mais peu agressif .

5 / Remplacement de la centrale incendie de Bergerac

Le CFP de Bergerac comporte d'une alarme incendie de type 4 est le dispositif le moins développé. Elle se compose d'une centrale autonome qui intègre un diffuseur sonore et un déclencheur manuel.

Le projet consiste à remplacer l'équipement d'alarme de type 4 et de supprimer tous les sous-systèmes de sécurité (DAAF et DAD) afin d'avoir un unique dispositif de sécurité incendie.

Le financement est demandé pour 2023 piloté au niveau régional. Ce financement n'est pas assuré dès lors qu'un équipement d'alarme de type 4 est suffisant au regard de la réglementation applicable aux ERP 5.

6 / Réaménagement partiel du SIE et du SAPF de Bergerac

Les responsables du SIE et du SAPF proposent d'inverser les 2 bureaux de 5 agents du SIE avec le bureau de 4 agents du SAPF.

Parallèlement, les 2 adjointes du SIE seraient réunies dans un même bureau, ce qui était prévu lors de l'implantation du SAPF mais qui n'avait pas été réalisé compte tenu de la place disponible par ailleurs du fait de postes non pourvus.

A cette occasion, pour limiter le resserrement du SIE, le chef de service souhaite mettre en place un bureau partagé au sein du bureau 219-220. En effet, le contrôleur arrivant en septembre est à temps partiel le mercredi et un autre contrôleur est présent uniquement le mercredi. Les deux agents ont donné leur accord.

Les agents du SAPF conserveront leur mobilier.

Les deux chefs de service ont informé leurs agents de ce projet qui ne semble pas soulever d'oppositions.

7 / Mise en place du WiFi dans la salle 414

La salle 414 du bâtiment A de la cité administrative est la salle de réunion la plus utilisée. Certaines réunions comme celles de la commission départementale des valeurs locatives ont conduit la Direction à devoir augmenter le nombre de prises réseau, ce qui multiplie le nombre de câbles. C'est pourquoi, il est proposé un projet WIFI strictement limité à cette salle

Le WIFI offrira une plus grande souplesse dans l'utilisation de la salle de réunion. Elle pourra aussi être utilisée par les personnels itinérants venant à Périgueux comme les CDL.

Elle ne concerne pas les smartphones dont la connexion au réseau de données reste, pour des raisons de sécurité, uniquement limitée aux réseaux de données de l'opérateur.

Les matériels utilisés sont donc aux normes CE (Conformité Européenne) et respectent les normes maximales d'émission. Aucun autre matériel ne devra être acquis et installé dans les services de la DGFIP. Le principe de précaution retenu par la DGFIP est de réduire autant que possible l'exposition des agents aux ondes électromagnétiques.

Pour tout agent reconnu médicalement électrosensible, ou en situation de l'être potentiellement (femme enceinte, pacemaker), il y a lieu de lui conseiller d'en informer le médecin de prévention.

Pour information, la direction précise que la TEIP va être installée avant la fin novembre à Bergerac.

La téléphonie IP aussi appelée **VOIP ou voix sur IP**, désigne un mode de téléphonie qui utilise le protocole de télécommunications (IP pour Internet Protocole), afin d'acheminer toutes les communications téléphoniques. La voix est numérisée puis regroupée en paquets de données numériques afin d'être transportée plus facilement par le réseau via le protocole IP. Cette nouvelle technologie est très structurante pour les services,

8 / Valorisation de la fiche de signalement

La Direction nous a présenté les modifications du memento de la fiche de signalement de la prévention du risque d'agression. Cela concerne plus particulièrement de la transmission au chef de la division des ressources humaines, référent protection juridique, via la balf du pôle pilotage et ressources ainsi qu'à l'assistante de prévention, et des suites données.

En tant que personne morale, la DDFiP ne peut pas porter plainte en cas d'agression d'un agent. En revanche, elle peut accompagner le dépôt de plainte de l'agent en effectuant un signalement au Procureur de la République.

Nous avons dénoncé l'absence dans beaucoup de service du cahier Hygiène et sécurité. Or selon la direction l'utilisation de cette fiche relève plus d'une annotation de ce dernier.

Solidaires est intervenu pour préciser que la fiche de signalement peut servir aussi pour les conditions de vie au travail ainsi que des RPS (Risque Psychosocial social). **Référence annexe 7 du bureau RH 2C**

9 / Propositions d'actions

Si Solidaires considère que certaines dépenses concernées plutôt le budget organisationnel, et afin de ne pas perdre des fonds avant notre dernière réunion en octobre, nous avons voté « pour » un équipement de protection pour la banque d'accueil de Sarlat, des lampes de bureau led, des sacs pour télétravailleurs, des souris ergonomiques ainsi que le remplacement des stores usagés de la salle de formation du CFIP de Sarlat.

10 / Questions diverses

- Concernant le site de Ribérac suite au passage de la tempête, la toiture a été entièrement refaite à neuf grâce à l'intervention rapide du BIL sur les fonds régionaux du *programme 723* s'appliquant pour les gros travaux
- le remplacement des 4 blocs de climatisation est toujours d'actualité, seules les modalités d'installation varient.

Vos représentants du CHSCT.